

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

09/04/2025

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves à M. VITTOZ Philippe, M. BERTHOLLIER Christian à M. REGALLET Paul, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, Mme YACONO Céline à M. LECOCQ Pascal.

05 absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN A UN EVENEMENT CULTUREL – ZYGOMATIC FESTIVAL ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La commission Culture, dotée d'un budget de 7 500,00€ pour l'exercice 2025, propose au conseil communautaire d'apporter son soutien financier au Festival Zigomatic pour un montant de 2 000,00 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤**DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000,00€ au Festival Zigomatic pour l'organisation de plusieurs spectacles à Val Guiers durant l'année civile 2025 ;

➤**AUTORISE** le Président pour exécuter la présente décision et signer tous documents nécessaires ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 22/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN